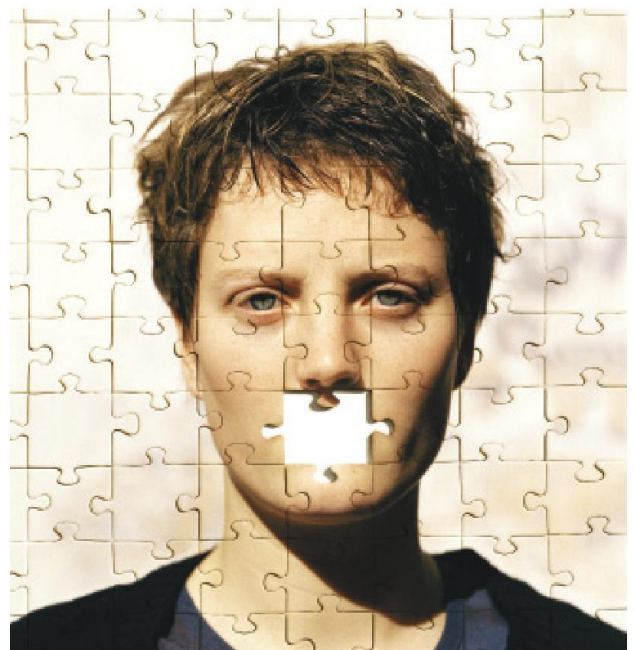
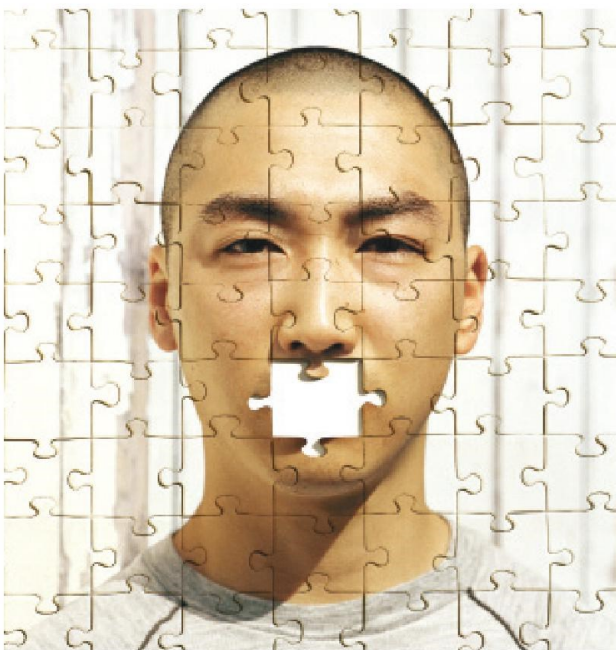
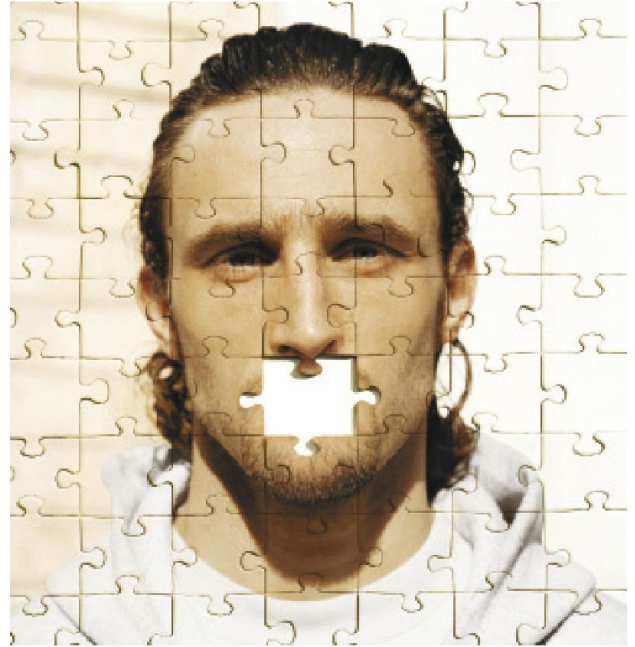
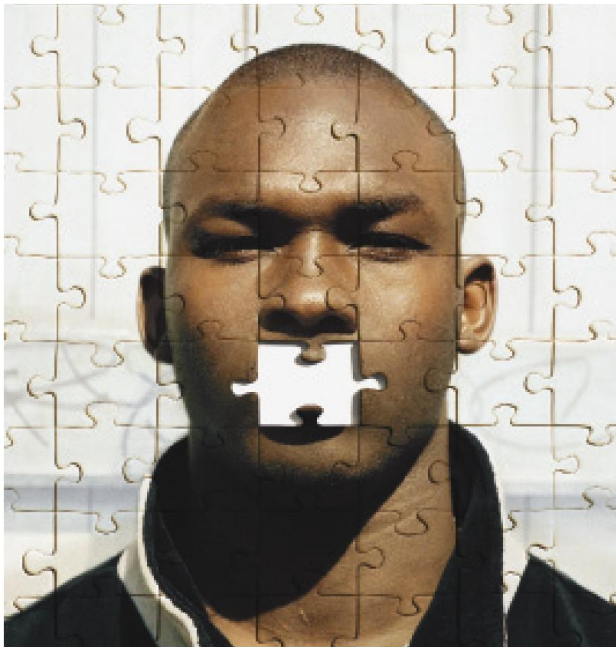


PLAN D'ACTION 2017



Là où la défense n'a plus la parole



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

S O M M A I R E

NOTRE ORGANISATION	5
---------------------------------	---

PROJETS EN AFRIQUE

Côte d'Ivoire : « Promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme (PRODEF) »	6
Mali : « Programme de renforcement de capacités et d'amélioration de la performance en matière pénale des magistrats du Nord du Mali » (PROCAMANO)	7
Mali : « Formation des avocats et des défenseurs des droits de l'Homme au Mali » ...	8
Nigeria : « Lutte contre la torture » (PROCAT)	9
Tchad : Programme d'Assistance et d'accès au Droit pour les Enfants et les Femmes (PADEF)	10

PROJET EN ASIE

Cambodge : « Province de Battambang : Accès au droit pour tous et défense des plus démunis »	11
---	----

PROJET EN FRANCE

Paris : « Appui juridique aux migrants »	12
---	----

LA FRANCOPHONIE & ASF France	13
---	----

LE RESEAU ASF	14
----------------------------	----

LA FORMATION CONTINUE	15
------------------------------------	----

NOS PERSPECTIVES	16
-------------------------------	----

NOS EVENEMENTS EN 2017	17
-------------------------------------	----

AVOCATS **S**ANS **F**RONTIERES France

est une association de solidarité internationale

régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901.

Elle a pour objet:

- ♦ De contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus; en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant
- ♦ D'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective
- ♦ De défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel

1992	Création du mouvement Avocats Sans Frontières en Belgique
1998	Création d'Avocats Sans Frontières France (ASF France)
2004	ASF France obtient le statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Economique et Social de l'Organisation des Nations Unies
2005	En avril, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) accorde à ASF France le Statut Consultatif en reconnaissance pour ses activités en partenariat avec les acteurs locaux de pays francophones. En septembre, ASF France est élue à la présidence des Organisations Internationales Non Gouvernementales du volet « Droits de l'Homme » auprès de l'OIF
2008	ASF France fête ses 10 ans et lance l'Observatoire International des Avocats en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris, le Consejo General de la Abogacía Española et le Consiglio Nazionale Forense
2009	Mise en place du Réseau Avocats Sans Frontières www.asf-network.org
2012	Statut consultatif auprès de l'Union Africaine
2014	ASF France est réélue à la présidence de la mission « Paix, démocratie et droits de l'Homme » de l'OIF
2016	Me François Cantier, représente en qualité de président d'ASF France, la société civile francophone au Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie

CÔTE D'IVOIRE

« PRODEF : Promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme »

DESRIPTIF

Actuellement dans une période post crise, où le climat d'insécurité est élevé, les défenseurs des droits de l'Homme (DDH) en Côte d'Ivoire sont victimes de menaces et d'intimidation. Face à cette situation problématique, la Côte d'Ivoire a adopté une Loi n°2014-388 du 20 juin 2014 conduisant à renforcer les capacités et la protection des ONG de défense des droits humains et en particulier des défenseurs des droits de l'Homme.

OBJECTIFS

- ◆ Apporter une aide judiciaire aux défenseurs des droits humains victimes de violations de leurs droits
- ◆ Permettre aux ONG locales d'avoir une meilleure connaissance de leur champ d'intervention, de leurs limites ainsi que de leurs droits
- ◆ Sensibiliser le grand public ainsi que les autorités à la défense des droits humains
- ◆ Assurer une collaboration entre les ONG locales de défense des droits humains pour une meilleure stratégie d'intervention
- ◆ Former les ONG et associations locales à la défense des personnes vulnérables

RESULTATS ATTENDUS

- ◆ Les défenseurs des Droits de l'Homme victimes de violations bénéficient d'une assistance judiciaire
- ◆ Garantir une protection effective des défenseurs des droits humains
- ◆ Le droit à la protection des défenseurs des droits humains est connu des acteurs intervenant dans le domaine
- ◆ Les défenseurs des droits humains bénéficient d'une protection des autorités compétentes
- ◆ Les droits et les mécanismes de protection des droits humains sont connus des organisations œuvrant dans le domaine, ainsi que des intervenants en matière de protection des droits de l'Homme



ACTIONS EN 2017

- ◆ Assistance judiciaire gratuite aux défenseurs victimes de violations
- ◆ Sensibilisation des acteurs dans la protection des défenseurs des droits humains
- ◆ Formations à l'intention des DDH destinées à renforcer leurs capacités à assurer leur protection et à défendre et protéger des personnes vulnérables
- ◆ Mise en réseau des défenseurs des droits de l'Homme et élaboration d'un plan d'urgence
- ◆ Mise en place d'un système d'alerte et de dénonciation des cas de violations des droits de l'homme à l'encontre des DDH
- ◆ Soutien financier aux organisations

PARTENAIRES

- ◆ Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), Barreau de Côte d'Ivoire, Avocats Sans Frontières Côte d'Ivoire

Avec le soutien financier d'USAID et de la Fondation Un Monde Par Tous

Avec l'appui matériel du Cabinet Allen & Overy



ALLEN & OVERY





M A L I

PROCAMANO : « Programme de renforcement de capacités et d'amélioration de la performance en matière pénale des Magistrats du Nord du Mali »

DESRIPTIF

Le Mali a subi en 2012/2013 une crise multidimensionnelle ayant conduit à désaffecter les juridictions du Nord. Depuis, le Centre de crise et de soutien du Ministère des affaires étrangères français a envisagé de mettre en place un projet destiné à lutter contre l'impunité et à accompagner la restauration du service public dans le Nord du Mali. Si un effort d'organisation doit porter sur l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale, les Magistrats sont les éléments-clés du processus pénal. Dans un contexte difficile d'insécurité et de pénurie d'effectifs, une action de formation continue, menée à l'échelle régionale, apparaît essentielle pour permettre l'amélioration de la qualité et de la célérité de la justice espérée par le justiciable de ce territoire encore très meurtri par la crise.

OBJECTIFS

- ◆ Contribuer à l'amélioration de la qualité de la justice pénale au Mali
- ◆ Renforcer les capacités fonctionnelles et transversales des Magistrats du ressort de la cour d'appel de Mopti



ACTIONS EN 2017

- ◆ 6 formations sur des thématiques en phase avec les besoins des participants et adaptées aux fonctions exercées par les 44 magistrats du ressort de la cour d'appel de Mopti
- ◆ Transmission de techniques de formation



RESULTATS ATTENDUS

- ◆ Garantir une protection effective des défenseurs des droits humains. Les droits des justiciables du Nord se renforcent
- ◆ Les Magistrats de la cour d'appel de Mopti renforcent leurs capacités fonctionnelles et transversales. Ils actualisent leurs connaissances sur des thématiques fortes et améliorent leur performance dans le traitement de dossiers
- ◆ Les capacités opérationnelles de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) s'améliorent, les membres s'approprient les méthodes de formation

PARTENAIRES

- ◆ ASF Mali, INFJ

Avec le soutien financier de l'Ambassade de France au Mali



M A L I

« Formation des avocats et des défenseurs des droits de l'Homme au Mali »

DESSCRIPTIF

En cette période de post-conflit, la réconciliation nationale et le renforcement de la démocratie requièrent la consolidation des savoirs et savoir-faire des acteurs de la société civile. Ce nouveau projet a pour but de constituer un vivier d'avocats formateurs expérimentés, avec de fortes compétences juridiques sur les instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et leur utilisation, et en mesure, sur le plan pédagogique, de transmettre leur savoir-faire.

ACTIONS EN 2017

- ♦ 3 sessions de 4 jours sont nécessaires pour mener à bien le projet :
 - 1^{ère} session : former pour motiver et mobiliser
 - 2^{ème} session : ateliers de pratiques: renforcement et approfondissement
 - 3^{ème} session : actions préparées à 5 et accompagnées par les formateurs



OBJECTIFS

- ♦ Assurer la diffusion et la mise en œuvre, par les avocats, des principes protecteurs des droits de l'homme pour consolider l'Etat de droit, la démocratie et la paix
- ♦ Former des avocats à l'utilisation des instruments juridiques internationaux au profit des personnes vulnérables, aux procédures applicables devant les juridictions internationales et à la pédagogie

RESULTATS ATTENDUS

Les formateurs, à l'issue de 3 sessions de formations sont capables de :

- ♦ Former et transmettre des connaissances et des méthodes essentielles en matière de droits de l'homme
- ♦ Sensibiliser des groupes, la population
- ♦ Tenir des débats, des causeries, des conférences
- ♦ Mener des plaidoyers



PARTENAIRES

- ♦ ASF Mali, Barreau du Mali
- Avec le soutien financier du Conseil National des barreaux



N I G E R I A

Projet PROCAT : « Lutte contre la torture »

DESRIPTIF

Bien que le Nigeria ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) en 2001, de nombreux obstacles s'opposent à son application effective. La torture est largement répandue au Nigeria et employée systématiquement par les forces de sécurité lors des interrogatoires. Cette pratique est alimentée par l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces actes de torture, mais aussi par l'accès insuffisant à la justice et à l'indemnisation pour les victimes. Les violences policières, les détentions arbitraires ou abusives, ou les prononcés de peines cruelles ne sont contrecarrés ni par les avocats, ni par la population, qui est mal informée de ses droits, mal défendue et méfiante vis-à-vis des autorités judiciaires.

OBJECTIFS

- ◆ Contribuer à la réduction des actes de torture tout au long de la chaîne judiciaire grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires et la sensibilisation de la population au Nigeria

Plus particulièrement :

- ◆ Faciliter l'accès à la justice pour les victimes d'actes de torture
- ◆ Renforcer les connaissances et compétences des autorités judiciaires, gouvernementales, médicales, des médias et des OSCs par rapport au respect des principes des droits humains et des lois contre la torture

ACTIONS EN 2017

- ◆ Défense gratuite des personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire (dans les états de Kaduna et Enugu)
- ◆ Formations à l'intention des professionnels du droit et de la médecine impliqués dans la lutte contre la torture, sur leur rôle dans l'obtention de preuves pour la constitution des dossiers
- ◆ Formations à l'intention des agences de sécurité, autorités gouvernementales, OSC et médias sur leur rôle dans la lutte contre la torture
- ◆ Actions de communication sur la visibilité des actes de torture afin de les réduire



RESULTATS ATTENDUS

- ◆ 50 cas de torture et de mauvais traitements sont identifiés et les victimes bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire gratuite. Une attention particulière est accordée aux femmes et aux mineurs en détention, qui sont particulièrement vulnérables
- ◆ 70 acteurs impliqués dans la prévention des actes de torture sont formés aux instruments nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre la torture et à la Convention nationale contre la torture
- ◆ La population est informée de ses droits et sait où s'adresser pour dénoncer des cas de torture

PARTENAIRES

- ◆ NHRC

Avec le soutien financier d'UNVFVT et de l'Ambassade d'Allemagne au Nigeria.



T C H A D

« PADEF : Programme d'Assistance et d'accès au Droit pour les Enfants et les Femmes »

DESSCRIPTIF

Au Tchad, les centres de détention croulent sous la surpopulation carcérale, l'immense majorité des détenus est en attente de procès, n'a ni avocat, ni même parfois de dossier. L'état du système pénitentiaire, l'ignorance de leurs droits par les bénéficiaires, le manque de formation du corps judiciaire et la culture de l'impunité aggravent les conditions de vulnérabilité des femmes et des enfants régulièrement victimes de violations graves de leurs droits. En dehors du milieu carcéral, ils sont victimes de nombreuses discriminations et violences. L'absence de soutien psychologique, d'accompagnement social, économique ou d'assistance judiciaire font que ces femmes et ces enfants n'osent pas dénoncer les violences dont ils sont victimes.



RESULTATS ATTENDUS

Dans les zones visées par le projet :

- ♦ Les femmes et les enfants bénéficient d'une protection et d'une prise en charge complète et adéquate de leur dossier
- ♦ La population tchadienne ainsi que les acteurs de la chaîne pénale sont sensibilisés à la protection des droits des femmes et de l'enfant

PARTENAIRES

- ♦ Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT), Association Tchadienne pour la Promotion des Droits de l'Homme (ATPDH)

Avec le soutien financier de l'union Européenne et l'Agence Française de développement



OBJECTIFS

- ♦ Contribuer au renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire au Tchad
- ♦ Contribuer à une meilleure prise en charge des femmes et des mineurs détenus
- ♦ Contribuer à la réduction des violences faites aux femmes et aux mineurs et défendre leurs droits

ACTIONS EN 2017

- ♦ Consultations gratuites et actions d'information pour les femmes et les enfants privés de liberté
- ♦ Permanences juridiques, médicales et psychosociales pour les femmes et mineurs victimes de violences
- ♦ Défense gratuite des femmes et mineurs en détention et victimes de violences
- ♦ Formations des professionnels du droit, du personnel pénitentiaire et des agents de la force publique
- ♦ Sensibilisation des populations sur les droits des femmes et de l'enfant au travers de conférences, émissions radio, projections de films, représentations théâtres, causeries éducatives, et distribution de flyers
- ♦ Organisation de tables rondes à l'intention des autorités judiciaires et élaboration d'une Charte de bonnes pratiques
- ♦ Soutien technique et financier pour des initiatives de sensibilisation, de réinsertion dans la société des femmes et des enfants, de réinsertion scolaire des mineurs et de renforcement des capacités des ONG en matière de gestion de projets



C A M B O D G E

« Province de Battambang :

Accès au droit pour tous et défense des plus démunis »

DESCRIPTIF

Au Cambodge et notamment à Battambang, les besoins en matière d'accès au droit et d'aide judiciaire sont une priorité. Ni les juridictions de province ni celles de Phnom Penh, la capitale, ne prévoient au sein de leurs locaux des permanences juridiques pour les justiciables les plus démunis. A cette difficulté générale, s'ajoute celle qui concerne les affaires criminelles qui nécessitent obligatoirement un avocat. Le faible nombre d'avocats disponibles dans la province handicape, et peut aller jusqu'à engendrer des retards dans le règlement des procédures et des prolongations de détention.

ACTIONS EN 2017

- ◆ Permanences juridiques au sein du Tribunal de Battambang afin d'informer et conseiller les justiciables sur leurs droits
- ◆ Ateliers de sensibilisation et activités de conseils juridiques organisés dans les communes de la province de Battambang
- ◆ Prise en charge des dossiers en matière pénale



OBJECTIFS

- ◆ Améliorer la défense dans la province de Battambang des accusés privés d'avocats, par manque de ressources, dans les affaires criminelles
- ◆ Renforcer l'Etat de droit et favoriser l'accès au droit et à la justice pour les justiciables de la province de Battambang, notamment les plus démunis

RESULTATS ATTENDUS

- ◆ Dans la province de Battambang, la défense des dossiers en matière criminelle est optimisée
- ◆ Les justiciables bénéficient de conseils juridiques gratuits, au tribunal et dans les communes

PARTENAIRES

- ◆ Barreau du Cambodge

Avec le soutien financier de la Région Occitanie, du Cabinet du Premier Ministre, du cabinet international DFDL, et de l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation



P A R I S

« Appui juridique aux migrants »



ACTIONS EN 2017

- ◆ Participer auprès du Barreau de Boulogne sur Mer, du Barreau de Lille et du Barreau de Dunkerque, à un projet consistant à livrer des consultations juridiques aux migrants
- ◆ Contribuer aux respects des droits des migrants

RESULTATS ATTENDUS

- ◆ L'accès au droit
- ◆ Les droits et libertés fondamentaux sont mieux respectés
- ◆ Les migrants ont reçu des informations et conseils juridiques utiles pour faire respecter leurs droits
- ◆ Les capacités des différentes associations sont renforcées sur les droits de ces personnes.

DESRIPTIF

Un accueil digne des migrants ne se fera pas sans la garantie d'un accès au droit effectif et inconditionnel.

Un collectif d'avocats, membres d'Avocats Sans Frontières France, partis en Grèce pour constater la gestion dramatique des migrants en Europe, a décidé de créer un lieu où tous les migrants seraient accueillis sans discrimination par des avocats et des juristes.

L'accès au droit, au conseil et à l'information juridique reste le pilier de la protection des droits fondamentaux de cette population fragilisée.

OBJECTIFS

- ◆ Assurer des permanences juridiques avec et sans rdv, sur des questions générales mais également sur des problématiques particulière (mineurs, victimes de crimes graves...)
- ◆ Contribuer au respect des droits fondamentaux de la personne humaine en organisant la prise en charge des migrants
- ◆ Organiser l'accès au droit et l'accompagnement juridique des migrants étrangers non ressortissants de l'union Européenne, en particulier les mineurs

Recherche de financement en cours



La francophonie, ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français. Dès les premières décennies du XXe siècle, des francophones prennent conscience de l'existence d'un espace linguistique partagé, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel. Ils se sont constitués depuis en une multitude d'associations et regroupements dans le but de faire vivre la francophonie au jour le jour.

REALISATIONS A CE JOUR

- Participation aux travaux sur les relations entre la société civile francophone et l'OIF
- Participation à la 10^{ème} Conférence des OING francophones, qui s'est déroulée du 2 au 4 novembre 2016 à Antananarivo, Madagascar. ASF France a organisé et animé une table ronde sur « la société civile francophone face au défi de la crise migratoire ».
- Participation au XVI^e Sommet de la Francophonie, où Me Cantier a représenté la Conférence des OING, lors du Sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie, du Conseil Permanent de la Francophonie et de la Conférence Ministérielle de la Francophonie.

PERSPECTIVES EN 2017

- Approfondir les relations entre les sociétés civiles des différents pays Francophones
- Œuvrer à des projets communs permettant des progrès effectifs de l'Etat de droit

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a souhaité que la société civile et ses organisations deviennent des partenaires de la Francophonie.

C'est ainsi qu'elle a labélisé un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales dont ASF France qui ont auprès d'elle un statut consultatif.

Ces organisations sont réparties en 4 groupes :

- A. Langue française, diversité culturelle et linguistique
- B. Paix, démocratie et droits de l'Homme
- C. Education, formation, enseignement supérieur et recherche
- D. Coopération économique, développement durable et solidarité. Dans la Mission Paix, Démocratie et Droits de l'Homme, où figure ASF France, se trouvent 24 OING, ASF France, en la personne de Me François Cantier a été élu à la Présidence des OING de cette mission.





« Renforcement et développement des organisations Avocats Sans Frontières »

Crée en 2009, le Réseau Avocats Sans Frontières vise au développement et au renforcement des associations ASF par un partage d'outils et d'expériences, une coordination des interventions et une meilleure visibilité des actions ASF au bénéfice des plus vulnérables.

REALISATIONS A CE JOUR

Aujourd'hui 21 associations nationales font partie du Réseau ASF :

Brésil, Bénin, Cameroun, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Italie, Mali, Mauritanie, Pays-Bas, Pérou, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Suède, Suisse, Togo et Tunisie.



PERSPECTIVES EN 2017

- ♦ Continuer nos actions de soutien auprès des avocats et des défenseurs des Droits de l'Homme
- ♦ Développer des projets en partenariat
- ♦ Renforcer les capacités des organisations nationales

31ème CONGRES ANNUEL de la CIB à Yaoundé

Une réunion du Réseau ASF s'est tenue en marge du Congrès annuel de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune qui s'est déroulé à Yaoundé (Cameroun) du 7 au 9 décembre 2016.

Ce grand rendez-vous annuel est un événement majeur pour la profession et les avocats de culture civiliste.

De nombreux Bâtonniers du monde francophone participent à cet événement tout comme de nombreuses délégations d'avocats nationales et internationales.

Le thème de cette 31ème édition « L'Etat de droit face aux nouveaux défis sécuritaires, mythe ou réalité » reflétait l'implication des avocats dans la défense de l'Etat de droit et la préservation des acquis démocratiques.



Me Cantier, président d'ASF a participé à cette conférence et est intervenu sur le thème de la société et des lanceurs d'alertes dans la protection de l'état de droit.

Etaient présents lors de cette réunion pour faire le point sur les activités de chaque association et évoquer les projets futurs du Réseau : ASF Bénin, ASF Cameroun, ASF Congo, ASF France et ASF Togo.

Formations de formateurs - Fondamentaux
à Toulouse

8-11 mars 2017

Les instruments juridiques internationaux
à Paris

6-8 avril 2017

Formations de formateurs - Renforcement
à Toulouse

8-10 juin 2017

La défense pénale internationale - Niveau 1
à Paris

22-23 septembre 2017

Systèmes régionaux de protection des droits de
l'Homme à Paris

5-7 octobre 2017

Formations de formateurs - Fondamentaux
à Toulouse

15-18 novembre 2017

La place des victimes devant la Cour Pénale
internationale à Paris

1-2 décembre 2017

La défense pénale internationale - Niveau 2
à Paris

8-9 décembre 2017

Informations



N'hésitez pas à nous contacter au:
+33 (0)5 34 31 17 83



Horaires des formations: **9h-12h30 / 14h-17h30**
(susceptibles de modifications)



Organisme de **formation déclaré**
N° d'homologation: 16-012



La participation à nos formations rentre dans le **cursus**
de la **formation continue** des avocats

Inscriptions

Pour les avocats français demandant une prise en charge
de leurs frais par une OCPA (ex-FIFPL), les documents
demandés par l'OPCA vous seront produits.

1 Compléter le bulletin d'adhésion



2 Nous l'adresser par courrier au:

8 rue du Prieuré
31000 Toulouse

ou par mail à:

formations@avocatssansfrontieres-france.org

♦ ASIE



CAMBODGE :

L'objectif général du projet est de contribuer au renforcement de l'Etat de droit au Cambodge pour une société juste et équitable pour les femmes. Le projet entend toucher par son action bien les femmes victimes de violences basées sur le genre que les femmes qui leur apportent leur soutien et luttent contre ces violences et discriminations. Le projet vise à promouvoir l'accès à la justice des femmes et encourager ces dernières à faire valoir leurs droits.



LAOS :

En partenariat avec des organisations locales, ASF France souhaite développer un projet visant à permettre l'accès au droit et à la justice et un accompagnement médico-social pour les populations de la province d'Oudomxay du nord du Laos.

♦ AFRIQUE



BENIN :

ASF France en partenariat avec l'Observatoire des Médias pour la Démocratie et la bonne Gouvernance au Bénin propose un projet de soutien à la société civile béninoise pour la protection des droits de l'Homme et la lutte contre les crimes économiques et les violations des droits de l'Homme.



CENTRE AFRIQUE :

ASF France en partenariat avec ASF Centre Afrique, propose un projet dont l'objectif est de contribuer au renforcement de l'état de droit en améliorant les capacités des défenseurs des Droits de l'Homme et des acteurs du système judiciaire tant sur les outils juridiques que sur la gestion de leurs organisations.



CAMEROUN :

Le projet a pour objectifs de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale au Cameroun de contribuer à renforcer le système judiciaire camerounais, à améliorer la connaissance et le respect des droits de l'Homme, et en conséquence de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit au Cameroun. Une aide juridictionnelle serait également apportée aux bénéficiaires.



Lundi 24 Avril : Théâtre

Les Micycles, association d'élèves-avocats dont l'objet est d'organiser des représentations théâtrales à visée caritative, a décidé de présenter un pièce dont l'intégralité des bénéfices de la représentation sera reversé à Avocats Sans Frontières France.



A partir de 20h30



Paris, au théâtre La Boussole



Dimanche 11 Juin : Course Juris'Run

L'Association des Avocats Conseils d'Entreprises organise chaque année une course à pied de 10 km à laquelle seuls les professionnels du droit sont invités à participer. 500 personnes passionnées de course se retrouvent pour une matinée sportive. Une équipe d'ASF France portera les couleurs de l'association lors de cet événement « juridiquement » sportif !



Départ 9h



Paris, Bois de Boulogne



Du 18 au 21 Octobre : Convention Nationale des Avocats

Le Conseil National des Barreaux organise la Convention Nationale des Avocats, qui est la manifestation la plus importante organisée par la profession. Elle sera composée d'assemblées plénières, de colloques, d'ateliers de formation et d'un grand salon professionnel. De nombreuses personnalités du monde politique et économique participeront à cet événement. ASF France et une équipe de bénévoles seront présent.



A partir de 17h
le 18 octobre



Bordeaux, Parc des expositions



Consultations CDAD

Les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) proposent aux citoyens des entretiens avec des avocats qui renseignent ces personnes sur leurs droits et obligations et de les orienter dans leurs démarches. Les avocats participants sont sollicités afin de reverser tout ou partie de la rémunération perçue au titre des consultations CDAD à ASF France.

ASF FRANCE A **BESOIN DE VOUS** !

Avocats Sans Frontières France est une association indépendante à but non lucratif dont les membres sont bénévoles ou volontaires.

VOS AVANTAGES FISCAUX

Vous pouvez ainsi déduire chacun de vos dons de votre impôt sur le revenu, si vous êtes un particulier, ou de votre impôt sur les sociétés, si vous êtes une entreprise.

IMPÔT SUR LE REVENU

-66% du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable

Votre don de 100 euros = 34 euros après réduction

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

-60% du montant de votre don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires

Votre don de 300 euros = 120 euros après la réduction

[Envoyez votre don à](#)

Avocats Sans Frontières France

8 rue du Prieuré - 31000 Toulouse

ou

[Faites dès maintenant votre don en ligne](#)

www.avocatssansfrontiere-france.org





AVOCATS SANS FRONTIERES
France

AVOCATS SANS FRONTIERES France

8 rue du Prieuré

31000 Toulouse

+33 (0)5 34 31 17 83

info@avocatssansfrontieres-france.org



Rejoignez-nous !

www.avocatssansfrontieres-france.org